

SI ON NE VOUS PARLE PAS,
C'EST QU'ON REGARDE LA TÉLÉ



NO GOOD INDUSTRY

**ON FAIT NOTRE MAXIMUM.
SOYEZ POLI, AU MINIMUM.**

Toute agression physique ou verbale envers le personnel hospitalier est passible de poursuites judiciaires (art. 433-3 et 222-8 du code pénal).

 **FHF**
FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE